

DAVANTAGE DE CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION DANS LES PLUS PETITS ÉTABLISSEMENTS

En Aquitaine, 43 % des contrats de professionnalisation sont signés dans des établissements de moins de dix salariés en 2013, notamment pour les spécialités “échanges et gestion” et “génie civil, construction et bois”.

Dans les établissements de 10 à 49 salariés, les contrats relèvent de la spécialité “échanges et gestion”, ainsi que de la “finance, banque, ressources humaines et gestion”.

En 2012, 58 % des établissements ayant accueilli un apprenti ont de 10 à 19 salariés.

Le contrat de professionnalisation (*définitions*) est un contrat de travail permettant d'accéder à une certification (diplôme, titre, certification reconnue...). Il consiste en l'alternance de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique dispensée en centres de formation ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation agréé.

Contrats de professionnalisation : “échanges et gestion” en tête

En 2013, en Aquitaine, les établissements de moins de 10 salariés ont signé 3 150 contrats de professionnalisation, dont un tiers dans la spécialité de formation “échanges et gestion” et 12 % dans “génie civil, construction et bois” (*figure 47*).

Les contrats sont moins nombreux dans les établissements de 10 à 19 salariés ou de 20 à 49 (environ 900 contrats signés pour chaque catégorie) ; la spécialité “échanges et gestion” est très représentée, ainsi que la spécialité “finance, banque, ressources humaines (RH) et gestion”.

Avertissement : pour l'analyse des contrats de professionnalisation et d'apprentissage, la catégorie a été définie seulement à partir de l'effectif salarié de l'établissement. La méthode diffère donc de celle utilisée pour le reste de l'étude, basée sur l'effectif salarié, le bilan et le chiffre d'affaires de l'ensemble de l'entreprise.

Plus de 26 % des salariés en contrat de professionnalisation sont embauchés dans le secteur commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles, toutes tailles d'établissement confondues (*figure 48*).

Les petits établissements recourent davantage à l'apprentissage

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre l'enseignement théorique dispensé dans un centre de formation d'apprentis (CFA) et l'enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

47 3 150 contrats de professionnalisation dans les établissements de moins de 10 salariés

Contrats de professionnalisation par spécialité de formation et taille de l'établissement en Aquitaine en 2013

Spécialité de formation	Salariés de l'établissement								Total	
	Moins de 10		10 à 19		20 à 49		50 ou plus		Nombre	Part (%)
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)		
Formations générales	20	1	10	1	10	1	10	0	50	1
Mathématiques et sciences	0	0	0	0	0	0	10	0	10	0
Sciences humaines et droit	20	1	10	1	10	1	10	0	50	1
Lettres et sciences sociales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Spécialités pluri-technologiques de la production	10	0	20	2	10	1	80	3	120	2
Agriculture, pêche, forêts, et espaces verts	10	0	10	1	10	1	10	0	40	1
Transformations	70	2	10	1	20	2	100	4	200	3
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	180	6	40	5	20	2	20	1	260	3
Génie civil, construction et bois	380	12	70	8	90	10	140	6	680	9
Matériaux souples	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mécanique, électricité, électronique	50	2	30	4	20	2	110	5	210	3
Électricité, électronique (non compris automatismes, productique)	60	2	20	2	10	1	30	1	120	2
Échanges et gestion	990	32	260	31	390	43	770	34	2 410	32
Finance, banque, ressources humaines, gestion	290	9	120	14	110	12	420	18	940	13
Communication et information	130	4	70	8	30	3	160	7	390	5
Informatique	60	2	20	2	20	2	100	4	200	3
Travail social	40	1	10	1	50	5	80	3	180	2
Santé	120	4	0	0	30	3	10	0	160	2
Animation culturelle et de loisirs, hôtellerie, tourisme	220	7	90	11	30	3	70	3	410	6
Coiffure, esthétique et autres spécialités des services	320	10	20	2	10	1	0	0	350	5
Domaine du développement personnel	10	0	0	0	0	0	0	0	10	0
Autres	170	5	50	6	60	7	270	11	550	7
Total	3 150	100	860	100	930	100	2 400	100	7 340	100

Notes : Les chiffres sont arrondis à la dizaine. Les pourcentages étant arrondis, le total peut ne pas être strictement égal à 100.

Les spécialités de formation indiquées dans ce tableau proviennent d'un aménagement de la Nomenclature des spécialités de formation (NSF). Il s'agit d'une agrégation à cheval entre la NSF sur 3 positions (100 groupes) et celle sur 2 positions (17 domaines) qui a été utilisée pour étudier les liens emploi-formation.

Source : Direccte

48 De nombreux contrats de professionnalisation dans le commerce et les services

Contrats de professionnalisation par secteur d'activité et taille de l'établissement en Aquitaine en 2013

Secteur d'activité	Salariés de l'établissement								Total	
	Moins de 10		10 à 19		20 à 49		50 ou plus		Nombre	Part (%)
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)		
Industrie manufacturière	90	3	20	2	30	3	140	6	280	4
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	80	3	60	7	20	2	320	13	480	7
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0	0	0	0	10	1	30	1	40	1
Construction	240	8	90	11	150	16	180	8	660	9
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	730	22	180	21	350	38	670	28	1 930	26
Transports et entreposage	120	4	150	18	30	3	230	10	530	7
Hébergement et restauration	370	12	140	16	80	9	70	3	660	9
Information et communication	70	2	20	2	10	1	30	1	130	2
Activités financières et d'assurance	350	11	20	2	20	2	220	9	610	8
Activités immobilières	80	3	10	1	0	0	40	2	130	2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	260	8	70	8	80	9	200	8	610	8
Activités de services administratifs et de soutien	190	6	30	4	30	3	130	5	380	5
Administration publique	20	1	0	0	0	0	20	1	40	1
Enseignement	70	2	20	2	10	1	0	0	100	1
Santé humaine et action sociale	100	3	10	1	90	10	100	4	300	4
Arts, spectacles et activités récréatives	50	2	10	1	0	0	0	0	60	1
Autres activités de services	330	10	30	4	20	2	20	1	400	5
Total	3 150	100	860	100	930	100	2 400	100	7 340	100

Note : Les chiffres sont arrondis à la dizaine. Les pourcentages étant arrondis, le total peut ne pas être strictement égal à 100.

Source : Direccte

Parmi les établissements ayant accueilli au moins un apprenti, 58 % sont des établissements de 1 à 9 salariés (figure 49), alors qu'ils ne représentent que 27 % des établissements installés en Aquitaine.

Dans la plupart des secteurs d'activité, les établissements de 1 à 9 salariés sont les plus représentés parmi ceux ayant accueilli au moins un apprenti. Les établissements sans salarié accueillant des apprentis sont présents dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche et les autres activités de services (figure 50).

49 Un recours à l'apprentissage principalement dans les établissements de 1 à 9 salariés

Répartition des établissements aquitains accueillant au moins un apprenti et de l'ensemble des établissements aquitains par tranche d'effectif en 2012

Unité : %

Taille de l'établissement	Établissements aquitains accueillant au moins un apprenti	Établissements aquitains
0 salarié	13	67
1 à 9 salariés	58	27
10 à 19 salariés	10	3
20 à 49 salariés	8	2
50 à 199 salariés	5	1
200 salariés ou plus	6	0
Total	100	100

Note de lecture : 13 % des établissements accueillant au moins un apprenti sont sans salarié en 2012. Les établissements sans salarié représentent les deux tiers des établissements aquitains.

Sources : Conseil régional d'Aquitaine ; Insee, Sirene 2012
Traitement : Aquitaine Cap Métiers

50 63 % des établissements du commerce ayant accueilli un apprenti ont de 1 à 9 salariés

Répartition par tranche d'effectif des établissements aquitains accueillant au moins un apprenti en 2012 selon le secteur d'activité

Unité : %

Secteur d'activité	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 199 salariés	200 salariés ou plus	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	29	59	3	5	2	1	100
Industries extractives	0	27	36	27	9	0	100
Industrie manufacturière	8	58	14	8	7	6	100
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1	6	10	13	12	57	100
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0	11	11	22	39	17	100
Construction	21	56	11	7	4	1	100
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	9	63	9	9	6	4	100
Transports et entreposage	1	12	11	14	15	46	100
Hébergement et restauration	3	77	12	5	1	2	100
Information et communication	0	31	10	6	22	30	100
Activités financières et d'assurance	1	28	4	4	5	58	100
Activités immobilières	1	73	7	7	8	4	100
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3	58	15	10	8	6	100
Activités de services administratifs et de soutien	15	57	10	8	6	5	100
Enseignement	15	57	13	11	4	0	100
Santé humaine et action sociale	1	11	8	43	26	12	100
Arts, spectacles et activités récréatives	22	57	8	10	3	0	100
Autres activités de services	29	66	3	1	1	0	100
Total	13	58	10	8	5	6	100

Note de lecture : 13 % des établissements accueillant au moins un apprenti sont sans salarié. Pour l'agriculture, cette part s'établit à 29 %.

Note : Les pourcentages étant arrondis, le total peut ne pas être strictement égal à 100.

Sources : Conseil régional d'Aquitaine ; Insee, Sirene 2012

Traitement : Aquitaine Cap Métiers